Décision n° 2019-0531
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 2 avril 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 2 avril 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-0531
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 2 avril 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

RESTITUTION DE FREQUENCES

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199006264	SEGURET FRANCOISE	61 ST MARTIN DU VIEUX BELLEME	2 VHF
199105073	MARTINAL JEAN ANDRE	73 VAL D'ISERE	1 VHF
199106254	EQIOM	39 ROCHEFORT SUR NENON	1 VHF
199108445	ALLECDIS	72 ALLONNES	2 UHF
199205654	SOCIETE DES CARS BIHAN	29 LESNEVEN	2 VHF
199212785	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE	77 CHAUMES EN BRIE	1 UHF
199400050	CEN ISERE ANTENNE PLATIERE	38 LE PEAGE DE ROUSSILLON	2 UHF
199801400	COLLEGE DES SIX VALLEES	38 LE BOURG D'OISANS	1 VHF
199801553	SIGNATURE FLIGHT SUPPORT PARIS	95 BONNEUIL EN FRANCE	5 UHF
199901613	PLANTIER PATRICK	01 LA BOISSE	2 UHF
200001649	CAVES DE RAUZAN	33 NERIGEAN	1 UHF
200002276	SERIS SECURITY	37 NOTRE DAME D OE	1 UHF
200100666	SYND COPROPRIETE RES ELYSEE 2	78 LA CELLE ST CLOUD	2 UHF
200200568	SURVEILLANCE CAPITOLE	31 BLAGNAC	1 UHF
200201489	COMMUNE DE LUXEUIL LES BAINS	70 LUXEUIL LES BAINS	2 UHF
200201765	KLEPIERRE MANAGEMENT	33 MERIGNAC	2 UHF
200400361	SOCORAIL	51 COUVROT	1 VHF
200400470	DDTM	83 TOULON	2 UHF
200400511	ASSOCIATION BEAUVAIS RADIO TAXI	60 ALLONNE	2 VHF
200500683	LUFKIN FRANCE	70 FOUGEROLLES	1 UHF
200701204	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	24 COULOUNIEIX CHAMIERS	1 UHF
200900454	CTRE HOSPITALIER INTERCOM LEMAN	74 THONON LES BAINS	2 UHF
200901102	CTRE HOSPITALIER INTERCOM LEMAN	74 THONON LES BAINS	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201000229	EUROPE SECURITE INDUSTRIE RHONE	38 GRENOBLE	2 UHF
201201358	VCF TP LYON	69 LYON	3 VHF
201400189	CA VALENCE ROMANS AGGLO	26 VALENCE	1 UHF
201400332	SHOP RACING	67 REICHSHOFFEN	1 UHF
201400735	SAVOIE FRERES	92 BOULOGNE BILLANCOURT	1 UHF
201500066	MULHOUSE MOBILITES	68 MULHOUSE	2 UHF
201500141	EIFFAGE CONSTRUTION CONFLUENCES	69 LYON	1 UHF
201500867	VCF TP LYON	74 AMBILLY	2 UHF
201500908	TUBESCA COMABI	93 NOISY LE SEC	1 UHF
201600196	BREZILLON	75 PARIS	1 UHF
201600330	BREZILLON	93 PANTIN	3 UHF
201600373	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	77 LAGNY SUR MARNE	1 UHF
201600580	FERROPEM	38 LIVET ET GAVET	1 UHF
201600617	SICRA ILE DE FRANCE	94 CRETEIL	1 UHF
201600690	ST ROCH CHB SAS	75 PARIS	1 UHF
201601259	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	75 PARIS	1 UHF
201601374	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	77 VERT ST DENIS	1 UHF
201700078	SICRA ILE DE FRANCE	75 PARIS	5 UHF
201700625	ETPO	44 NANTES	2 UHF
201700961	VEDISCOM	69 BRON	1 UHF
201701203	FOXO EVENTS	37 TOURS	1 UHF
201701431	RAZEL BEC	31 MURET	1 UHF
201800014	AGZ CONSTRUCTION	94 BOISSY ST LEGER	1 UHF
201800354	GCC SAS	69 VENISSIEUX	6 UHF
201800480	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	91 MASSY	1 UHF
201800655	AUTO ECOLE I DRIVE	57 FORBACH	1 UHF
201800667	LEGENDRE IDF	75 PARIS	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201801419	SMTRT	45 PANNES	1 UHF